

Sosteneo Energy Transition Fund

SCA SICAV-RAIF

Communication marketing pour les investisseurs professionnels en France
Veuillez lire le document d'émission avant de prendre toute décision
d'investissement

Un fonds d'investissement en capital qui investit dans des projets d'infrastructures vertes liés à la transition énergétique et offrant un potentiel de croissance du capital et des revenus.

Investir dans les nouvelles infrastructures essentielles qui accélèrent la transition vers le "Net Zero"

Sosteneo Energy Transition Fund SCA SICAV-RAIF – Sosteneo Energy Transition 1 investit dans le capital de projets d'infrastructures "greenfield" prêts à démarrer dans le cadre de la transition énergétique.

L'accent est mis sur les projets d'infrastructures qui produisent de l'énergie propre, comme l'énergie solaire photovoltaïque et l'éolien, ainsi que sur les infrastructures qui permettent l'utilisation d'énergie propre, comme le stockage par batterie et les réseaux.

Sur le plan géographique, le Fonds cible des projets situés dans les pays de l'OCDE en Europe et en Australie/Nouvelle-Zélande.

Exposition diversifiée à un portefeuille de projets d'infrastructure d'énergie propre

Produire de l'énergie propre

Favoriser l'énergie propre



Les projets solaires photovoltaïques



Le stockage par batterie



L'éolien



Les réseaux

+ d'autres opportunités d'investissement dans les infrastructures d'énergie propre



Investir dans les infrastructures liées à la **transition énergétique**



Des projets **"greenfield"** prêts à démarrer



Diversification entre les pays de l'OCDE en Europe et en Australie / Nouvelle Zélande



Taille cible de **700 millions €**



L'engagement **indéfectible** du groupe Generali

Vue d'ensemble de la stratégie d'investissement

CRITÈRES	APPROCHE	AVANTAGES POTENTIELS POUR LES INVESTISSEURS
ÉTAPES DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> Des projets "greenfield" prêts à démarrer ou sur le point de l'être Période de construction cible de 12 à 18 mois 	 Minimiser les risques de développement et optimiser le calendrier d'investissement
RÉGIONS	<ul style="list-style-type: none"> Les pays de l'OCDE en Europe et en Australie / Nouvelle Zélande 	 Permet la diversification et la sélection des conditions d'investissement les plus favorables
SECTEURS	<ul style="list-style-type: none"> Production : solaire photovoltaïque, éolien terrestre / offshore Facilitateurs : stockage de batteries et réseaux 	 Technologie "Bankable" et bien comprise qui attirera la majorité de la croissance
TAILLE DES PROJETS ET PROPRIÉTÉ	<ul style="list-style-type: none"> De 50 à 200 millions d'€ de fonds propres par projet (sans effet de levier) Propriété à 100% avec possibilité de ventes des minoritaires 	 Réduit les délais de commercialisation et permet une supervision complète de la construction et du financement
REVENUS	<ul style="list-style-type: none"> Revenus contractuels à long terme (par exemple, accords d'achat d'électricité) ou en bonne voie de contractualisation 	 Assure une faible volatilité des flux de trésorerie et répond aux attentes en matière d'infrastructures
EFFET DE LEVIER AU NIVEAU DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de construction en pleine propriété 65% à 75 % de la valeur du prêt après la construction 	 Le financement post-construction permet d'obtenir des conditions plus favorables

Pourquoi le Fonds Sosteneo Energy Transition 1 ?

• La transition énergétique est une opportunité à saisir

La décarbonisation nécessite de nombreuses infrastructures nouvelles et ne pourra pas se faire si les actifs existants changent simplement de mains. Ces dépenses d'investissement substantielles ne sont pas seulement nécessaires pour les nouvelles capacités de production d'énergie renouvelable, mais aussi pour les améliorations du réseau et les solutions de stockage de l'énergie qui sont essentielles à la fourniture d'une énergie propre, flexible et fiable. L'approche "greenfield" des infrastructures liées à la transition énergétique peut donc représenter une opportunité à long terme très intéressante pour les investisseurs, avec un potentiel de rendement élevé associé à des résultats positifs en matière de développement durable.

• L'implication précoce permet d'apporter une valeur ajoutée significative

La construction, la gestion des opérations initiales, l'obtention d'un fournisseur et l'optimisation de la structure du capital sont autant d'occasions d'ajouter de la valeur dans la phase initiale de la vie d'un actif. Tout en offrant un potentiel de hausse plus important, les installations « greenfield » nécessitent des compétences et une expérience industrielles/techniques hautement spécialisées, ce qui représente une barrière à l'entrée élevée pour les investisseurs qui souhaitent saisir ces opportunités en direct.

• Une équipe de spécialistes très expérimentés dans l'investissement "greenfield"

Le Fonds est géré par Sosteneo SGR qui fait partie de l'écosystème Generali Investments. Sosteneo SGR est un gestionnaire spécialisé dans les prises de participation dans des projets d'infrastructures liés à la transition énergétique. L'approche d'investissement de l'équipe de Sosteneo SGR s'appuie sur des décennies d'expérience dans la structuration, la construction, l'optimisation et la monétisation de projets et de plateformes d'infrastructures de transition énergétique. Basée à Milan et à Sydney, l'équipe se concentre sur les pays et les technologies dans lesquels elle possède une expertise approfondie. Leur solide réputation et leur vaste réseau de partenaires industriels sur les marchés cibles leur permettent de disposer d'un pipeline constant d'opportunités de transactions attractives¹.

(1) Ce Fonds n'est pas un produit garanti. Les investissements comportent des risques. Il se peut que vous ne récupériez pas la totalité de votre investissement initial. L'investissement peut conduire à une perte financière car il n'a aucune garantie sur le capital. Le Fonds promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 sur les informations relatives au développement durable dans le secteur des services financiers ("SFDR"). Le Fonds n'est pas classé article 9 au sens du SFDR (il n'a pas pour objectif l'investissement durable). Avant de prendre une décision d'investissement, veuillez également tenir compte des caractéristiques ou des objectifs ESG et lire l'information précontractuelle de SFDR ainsi que le résumé du règlement SFDR sur le site internet.

Sosteneo SGR : une équipe d'experts



UMBERTO TAMBURRINO
Associé Gérant / CEO & CIO, Europe
Italie



IVOR FRISCHKNECHT
Associé Gérant / CIO, Asie Pacifique
Australie



CHRIS TWOMEY
Associé / Head of Asset Management
Italie



FEDERICA GALLINA
Associée / Investment Principal, Europe
Italie



CHRIS DEVES
Associé / Head of Investor Relations
Australie

Sosteneo Energy Transition 1 – Caractéristiques principales

Structure	Closed-end Luxembourg SCA SICAV-RAIF
Diversification	10 à 15 projets
Devise	Euro
Date de clôture initiale	31 octobre 2022
Durée	10 ans à compter de la date de cloture initiale
Taille cible	700 millions d'€
Période d'investissement	Quatre ans à compter de la date de clôture définitive
Frais²	Concernant les frais maximum ainsi que leur calcul, merci de vous référer au document d'émission

Objectif d'investissement: Le Compartiment vise à réaliser des rendements attractifs ajustés au risque, en offrant une croissance du capital et des revenus, à travers des investissements en capital dans des projets d'infrastructures. Le Compartiment est géré activement (aucun indice de référence n'est utilisé). Il n'y a aucune garantie qu'un objectif d'investissement sera atteint ou qu'un rendement du capital sera obtenu. Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie de protection du capital.

Facteurs de risques généraux : Investissement dans les marchés émergents, risque de marché, risque économique, risque de taux d'intérêt, risque de change, risque de crédit, volatilité, risque de contrepartie, risque opérationnel, Covid-19, dérivés de gré à gré et gestion des garanties. Risque de perte en capital : ce fonds n'est pas un produit garanti. Les investissements comportent des risques. Il se peut que vous ne récupériez pas la totalité de votre investissement initial. L'investissement peut conduire à une perte financière car il n'y a pas de garantie sur le capital. Avant de prendre toute décision d'investissement, veuillez lire le document d'émission, en particulier la section sur les risques et les coûts.

Risques liés à la stratégie d'investissement du compartiment : Risque sectoriel, Risque lié au nombre limité d'investissements, Risque lié à l'utilisation de l'effet de levier (le niveau maximum de l'effet de levier est de 300% : l'utilisation de l'effet de levier peut augmenter le risque de pertes potentielles), Manque de diversité, Manque de liquidité du portefeuille Investissements / options de sortie, Risque de développement, Risque lié à l'exploitation et à la maintenance, Risque lié à la santé et à la sécurité au travail, Risques gouvernementaux et réglementaires, Changement de loi et risque souverain, Risque environnemental, Risque lié au prix des matières premières, Risques liés à l'ESG, Risque de durabilité, Couverture du risque de change, Risques liés à la stratégie d'investissement du Compartiment, Risque sectoriel, Risque lié à un nombre limité d'investissements.

Le Fonds promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 relatif aux informations à fournir sur le développement durable dans le secteur des services financiers ("SFDR"). Le Fonds n'est pas un article 9 au sens du SFDR (il n'a pas pour objectif l'investissement durable). Avant de prendre une décision d'investissement, veuillez tenir compte de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs, ainsi que des éléments contraignants du processus de sélection et des limites méthodologiques contenus dans l'annexe I de la SFDR du document d'émission et dans le résumé de l'information de SFDR sur le produit sur le site internet, disponible gratuitement en anglais auprès du gestionnaire de fonds alternatif.

(2) Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la section des frais du document d'émission.

Information importante

Cette communication marketing concerne Sosteneo Energy Transition Fund SCA SICAV-RAIF, un Fonds d'investissement alternatif réservé, un véhicule d'investissement non réglementé qualifié de fonds d'investissement alternatif au sens de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, et son Compartiment " Sosteneo Energy Transition Sub-Fund 1 ", ci-après dénommés ensemble " le Fonds ". Le Fonds n'est pas soumis au contrôle prudentiel de la Commission de surveillance du secteur financier, l'autorité luxembourgeoise de surveillance du secteur financier (CSSF). Par conséquent, le présent document et le document d'émission ne seront pas soumis à l'approbation formelle de la CSSF ou de toute autre autorité de surveillance luxembourgeoise. Le gestionnaire et AIFM du Fonds est Generali Investments Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, agréée en tant que société de gestion d'OPCVM et gestionnaire de fonds d'investissement alternatif (AIFM) au Luxembourg, réglementée par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) - code CSSF : S00000988 LEI : 222100FSOH054LBKJL62.

Sosteneo SGR S.p.A. est un gestionnaire de fonds alternatifs italien, réglementé par la Banque d'Italie (inscrit sous le numéro 211 du registre des gestionnaires de fonds alternatifs tenu par la Banque d'Italie conformément à l'art. 211 du registre AIFM tenu par la Banque d'Italie conformément à l'art. 35 TUF) et a été désignée par l'AIFM en tant que gestionnaire d'investissement du fonds. DC Placement Advisors GmbH est une société de droit allemand dont le siège social est situé à Munich, en Allemagne (enregistrée sous le numéro HRB 132052 au registre du commerce de Munich, en Allemagne, numéro de TVA DE813098242) et qui a été désignée par Sosteneo SGR S.p.A. comme sous-distributeur en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Finlande, en France, en Allemagne, au Luxembourg, en Norvège et en Suède. Further Capital Partners Ltd. est une société commerciale de l'Ontario (numéro d'enregistrement 00196649), enregistrée auprès du Registre des entreprises du Canada (numéro d'entreprise 847751351), et enregistrée en tant que courtier sur le marché dispensé auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de divers organismes de réglementation provinciaux au Canada (enregistrement NRD 50400), et a été nommée par Sosteneo SGR S.p.A. en tant que sous-distributeur au Canada.

Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio est une société de gestion d'actifs italienne réglementée par la Banque d'Italie. Elle a été désignée par le gestionnaire comme distributeur du fonds dans les pays de l'UE/EEE où le fonds est enregistré à des fins de distribution (Via Niccolò Machiavelli 4, Trieste, 34132, Italia - C.M. n. 15376 - LEI : 549300LKCLUOHU2BK025). Generali Investments Schweiz AG est agréée en tant que société de gestion en Suisse et a été désignée par le gestionnaire comme distributeur du fonds en Suisse.

Le gestionnaire peut décider de mettre fin aux accords conclus pour la commercialisation du fonds. Ce document est publié par Generali Investments Luxembourg S.A. (en sa qualité de gestionnaire) dans le but de fournir des informations sur le Fonds à un certain nombre d'investisseurs institutionnels et d'investisseurs professionnels avertis (les « destinataires »). Tout destinataire qui n'est pas habilité à recevoir ce document doit le renvoyer immédiatement au gestionnaire ou au distributeur ou sous-distributeur concerné (le cas échéant). Avant de prendre toute décision d'investissement, veuillez lire le Document d'émission disponible en anglais sur demande gratuite auprès de Generali Investments Luxembourg SA, 4 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ou à cette adresse électronique : GLfundInfo@generalinvest.com. Dans l'Espace économique européen, ce document est une communication commerciale.

Ce document n'est pas destiné à fournir un conseil d'investissement, fiscal, comptable, professionnel ou juridique et ne constitue pas une offre d'achat ou de vente du Fonds ou de tout autre titre susceptible d'être présenté. Toutes les opinions ou prévisions fournies le sont à la date indiquée, peuvent changer sans préavis, peuvent ne pas se produire et ne constituent pas une recommandation ou une offre d'investissement. Les performances passées ou visées ne préjugent pas des performances futures. Il n'y a aucune garantie que des prévisions positives se réalisent à l'avenir. La valeur d'un investissement et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas la totalité du montant initialement investi. Les performances futures sont soumises à la fiscalité, qui dépend de la situation personnelle de chaque bénéficiaire et qui peut changer à l'avenir. Veuillez consulter votre conseiller fiscal dans votre pays pour comprendre comment vos rendements seront affectés par les impôts. L'existence d'un enregistrement ou d'une approbation n'implique pas qu'un régulateur ait déterminé que ces produits conviennent aux bénéficiaires. Il est recommandé d'examiner attentivement les conditions d'investissement et d'obtenir des conseils professionnels, juridiques, financiers et fiscaux si nécessaire avant de décider d'investir dans un fonds. Ce document n'est pas destiné aux personnes américaines au sens de la réglementation du " United States Securities Act » de 1933, tel qu'amendé. Les images photographiques utilisées ne le sont qu'à des fins d'illustration et peuvent ne pas représenter les images réelles des actifs ou des opportunités décrits dans ce document. Ce document utilise des icônes conçues à partir d'images de Freepik de Flaticon.com. Ce document ne peut être reproduit (en tout ou en partie), diffusé, modifié ou utilisé sans autorisation écrite préalable. Generali Investments est une marque déposée de Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio, Generali Investments Luxembourg S.A. et Generali Investments Holding S.p.A. Sources (sauf indication contraire) : Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio.

Clause de non-responsabilité juridictionnelle:

Dans l'Espace économique européen : ce Document est une communication marketing destinée uniquement aux investisseurs professionnels en AUTRICHE, BELGIQUE, DANEMARK, ALLEMAGNE, GRECE, FINLANDE, FRANCE, ITALIE, LUXEMBOURG, NORVEGE, PORTUGAL, ESPAGNE, ET SUEDE où le Fonds est enregistré pour distribution, au sens de la Directive 2014/65/UE sur les marchés d'instruments financiers (MIF) et n'est pas destiné aux investisseurs de détail. Pour un résumé (disponible en anglais) de vos droits d'investisseur en ce qui concerne une plainte individuelle ou une action collective pour un litige relatif à un produit financier au niveau européen et au niveau de votre pays de résidence dans l'UE, veuillez consulter le lien suivant : <https://www.generalinvestments.lu/lu/en/institutional/about-us-sfrd>.

Au Royaume-Uni (« UK ») : ce document est une promotion financière destinée à des clients professionnels uniquement, tel que défini par le COBS 3.5. Ce document est exempté de l'exigence d'une personne agréée en vertu de l'article 19 de la FSMA 2000 (Financial Promotion) Order 2005. Le Fonds est notifié pour distribution au Royaume-Uni conformément au Règlement 59 de la Réglementation sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (Alternative Investment Fund Managers Regulations 2013). Ce document est uniquement destiné aux clients/investisseurs professionnels tels que définis dans le UK Conduct of Business Sourcebook (COBS 3.5). La réglementation relative à la protection des clients de détail au Royaume-Uni et l'indemnisation disponible dans le cadre du UK Financial Services Compensation scheme ne s'appliquent pas aux investissements ou aux services fournis par une personne étrangère.

En Suisse : ce document est une publicité destinée aux investisseurs professionnels et institutionnels suisses, conformément à l'article 4, paragraphes 3 à 5, et à l'article 5, paragraphes 1 à 4, de la loi fédérale sur les services financiers (LSFin). Generali Investments Schweiz AG, autorisée en tant que société de gestion en Suisse, est désignée comme distributeur du Fonds en Suisse. Cette publicité n'est pas destinée aux investisseurs particuliers suisses.

Au Canada : Aucun prospectus n'a été déposé auprès d'une commission des valeurs mobilières ou d'une autorité de réglementation similaire au Canada dans le cadre de l'offre et de la vente des actions. Aucune commission des valeurs mobilières ou autorité de réglementation similaire au Canada n'a examiné ce document ni ne s'est prononcée sur les mérites des actions du Fonds (les « actions »), et toute déclaration contraire constitue une infraction. L'offre et la vente des actions au Canada sont effectuées sur la base d'un placement privé et sont exemptées de l'obligation pour le Fonds de préparer et de déposer un prospectus en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Toute vente d'actions acquises par un investisseur canadien dans le cadre de cette offre doit être effectuée conformément à la législation canadienne sur les valeurs mobilières en vigueur, laquelle peut, dans certaines circonstances, s'appliquer aux reventes d'actions en dehors du Canada. Le cas échéant, chaque investisseur canadien qui achète des actions sera réputé avoir déclaré au Fonds, à un agent de placement et à chaque courtier dont il reçoit une confirmation d'achat, selon le cas, que l'investisseur (i) achète pour son propre compte, ou est réputé acheter pour son propre compte conformément à la législation canadienne sur les valeurs mobilières applicable, à des fins d'investissement uniquement et non en vue de la revente ou de la redistribution ; (ii) est un « investisseur accrédité » au sens de la section 1.1 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (« Règlement 45-106 ») ou, en Ontario, tel que ce terme est défini à l'article 73.3(1) de la Loi sur les valeurs mobilières (Ontario) ; et (iii) est un « client autorisé » tel que ce terme est défini à l'article 1.1 du Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription, les dispenses et les obligations continues des personnes inscrites. La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces ou de certains territoires du Canada peut offrir à l'investisseur des recours en annulation ou en dommages-intérêts si le présent document d'émission (y compris toute modification de celui-ci) contient une information fautive ou trompeuse, à condition que les recours en annulation ou en dommages-intérêts soient exercés par l'investisseur dans les délais prescrits par la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire de l'investisseur. L'investisseur doit se reporter aux dispositions applicables de la législation sur les valeurs mobilières de sa province ou de son territoire pour connaître les détails de ces droits ou consulter un conseiller juridique. Outre ce qui précède, en achetant les actions, les investisseurs au Canada seront également réputés avoir pris connaissance et consenti à certaines informations prescrites concernant les investisseurs et leur achat d'actions, qui pourraient devoir être fournies aux autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières compétentes.